



Waremme, le 29 novembre 2021

<p style="text-align: center;">Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion de suivi de projets 24 novembre 2021</p>
--

Membres de la CLDR :

Présents : 14 personnes : Valérie BLERET, Françoise COLLARD, David COLETTE, Anne DESMET, François DEBEHOGNE, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Anne-Cécile GOS, Joris HEIRBAUT, Bénédicte MARLIER, Geneviève NEERINCK, Martine STOUFFS, Vincent VAN GEEL.

Excusés : 5 personnes : Carine CLERISSE, Eric HAUTPHENNE, Corinne MAUS, Bernard SACRE, Benoît VAN MASSENHOVE.

Pour la Commune : Isabelle EBROIN– agent-relais de l’Opération, Lidvine WEBER– Conseillère en Aménagement du Territoire

Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l’adresse suivante :

<https://bit.ly/211124CLDRHERON>

Ordre du Jour :

- Projets en cours : avancement
- Lot 0 : Diffusion des informations concernant l’offre en termes d’aide à la personne
- Le Rapport annuel
 - o Maison rurale de Waret-l’Evêque : actualité
 - o Mise en œuvre des projets du PCM
 - o Aménagement de la Place Fayat à Lavoir
 - o Espace jeunes à Couthuin – nouveau projet
- ~~Demande de convention en Développement Rural : les étapes~~
 - o *Ce point n’a pu être abordé faute de temps et sera présenté lors d’une prochaine réunion*

Après un bref rappel des consignes de sécurité, Marc accueille Lidvine WEBER, membre de la CLDR et aujourd'hui conseillère en aménagement du territoire et urbanisme à la Commune de Héron qui présentera ce soir des projets relatifs à la mobilité.

Il a par ailleurs le regret d'annoncer le décès de Marc HUBIN, membre de la CLDR.

Il n'y a pas de demande pour le point Divers. Le Compte-rendu de la réunion du 05 mai 2021 est approuvé sans modifications et sera placé sur le site internet communal.

1. Projets en cours - avancement

Acquisition et aménagement du bois de Ferrières.

La convention-faisabilité a été signée en août 2021. Un budget de 93.000€ pour l'acquisition et de 20.000€ pour la réalisation de l'avant-projet a été accordé.

Les démarches pour l'acquisition sont en cours de finalisation. Le bois sera bientôt propriété communale.

Les inventaires de la biodiversité sont terminés et le dossier visant à le faire reconnaître comme site de grand intérêt biologique (SGIB) sera dans le courant du mois rentré au DEMNA. Cette reconnaissance permettra d'obtenir des financements jusqu'à concurrence de 100% afin de réaliser certains travaux de restauration des milieux naturels tels que le creusement de mares, la pose de clôture en cas de pâturage de prairies...).

Sébastien, du Parc Naturel Burdinale Mehaigne, propose maintenant aux participants du GT de se rendre sur place pour illustrer ce que les inventaires ont permis de découvrir, et définir de manière plus précise la manière de répondre aux grandes orientations décidées par les GT.

Une première interprétation de ces souhaits a été concrétisée à travers le Master plan du Moulin de Ferrières dont un zoom sur le bois est présenté en séance. Ce travail pourra servir de base au GT qui aura pour mission de définir un avant-projet à présentera à la CLDR et au comité de suivi.

Les questions pratiques et techniques seront discutées sur le terrain lors de cette rencontre dont la date est fixée le dimanche 16 janvier à 09h30. Une invitation sera envoyée début d'année 2022 aux membres du GT.

Création d'une piste cyclo-piétonne Rue Pravée.

Après un bref rappel du projet, Lidvine WEBER explique les étapes parcourues et le calendrier des travaux.

Les conventions ont été reçues de la part du SPW-MI (100.000€) et du Développement rural (243.517€), les plans et métrés sont approuvés et le marché de travaux a été publié. Les offres seront ouvertes le 04 janvier, analysées et transmises pour accord aux autorités subsidiaires, accord espéré dans le courant du mois de février. Les entreprises seront ensuite notifiées fin février, début mars. Les travaux débuteront probablement début avril et seront terminés vers octobre 2022.

L'emprise communale le permettant, cette piste bidirectionnelle aura une largeur confortable de 2 à 2,5 m et sera séparée du trafic automobile par une surélévation. L'accès à cette piste par les PMR a naturellement été envisagé.

La circulation sur la voirie sera ralentie par des chicanes simples, compatibles avec le passage du charroi agricole.

Réaction des participants

- Pourquoi n'en a-t-on pas profité pour faire l'égouttage ? On risque de devoir rouvrir les travaux lors de l'urbanisation des parcelles encore disponible.
 - o *Le timing et le budget ne permettaient pas d'inclure ces aspects. C'est une des raisons pour lesquelles on a privilégié en revêtement en tarmac plutôt qu'en clinker. L'ouverture est facile et il est possible de conserver l'uniformité du revêtement par la suite*

2. LOT 0 : Diffusion des informations concernant l'offre en termes d'aide à la personne

Pour rappel, lors de l'élaboration du PCDR, les membres avaient souhaité travailler à la réalisation d'un répertoire reprenant l'ensemble des services, communaux ou non, en termes d'aide à la personne et de faire la promotion de ces services dans le bulletin communal

Une démarche similaire était en cours sur le territoire du GAL Jesuishesbignon et il avait été décidé d'attendre la concrétisation de ce travail pour s'en inspirer. Ce guide des aînés est maintenant disponible en ligne (<https://jesuishesbignon.be/guide-des-aines/>) et un exemplaire est distribué pour consultation en séance.

Parallèlement, un groupe de travail « Héron prend soin de vous » a été mis en place dans la Commune avec des objectifs similaires, mais avec les aînés pour unique public cible. Ce groupe de travail viendra présenter à la CLDR les résultats de ses réflexions et actions. Des synergies sont probablement envisageables, et les membres de la CLDR intéressés par la démarche ou désireux de rejoindre ce GT peuvent prendre contact avec Vanessa Piazza de l'ADL.

Il reviendra à la CLDR de décider si ce Groupe de Travail rencontre les objectifs de son projet initial ou si elle souhaite s'atteler à la rédaction d'un guide global destiné à l'ensemble des citoyens, quel que soit leur âge.

3. Le Rapport annuel

Dans la phase de mise en œuvre de son PCDR, la CLDR aura chaque année à compléter et approuver son rapport annuel.

Celui-ci est composé de **cinq parties** et fait état de l'avancement de l'Opération de Développement Rural. Il sert à l'Administration régionale à évaluer la bonne gestion des subventions reçues par la Commune, à mesurer la qualité de la participation citoyenne, et lui fournit des critères pour l'octroi de nouvelles subventions.

- La *Situation générale* reprend le statut de chaque projet prévu dans le PCDR : réalisé, en cours, en attente ou, le cas échéant, abandonné. Ce sera l'occasion de parcourir chaque projet et d'en expliquer les objectifs et résultats attendus.
- Pour les projets faisant l'objet d'une demande de convention, la seconde partie en détaille l'*Avancement physique et financier*.
- Un *Rapport comptable des projets subventionnés* constitue la troisième partie.
- Le *Bilan de la CLDR* fait état de la composition de la CLDR (démissions, nouveaux membres), des réunions plénières et GT organisés, de la participation effective des citoyens...
- Enfin, la dernière partie, la *Programmation à trois ans* décrit les projets que les membres souhaitent mener ou pour lesquels ils souhaitent introduire une demande de convention.

A noter qu'il est possible, par tranche de 5 ans de validité du PCDR, d'introduire un **addendum**. Il s'agit d'un projet non inscrit dans le PCDR qu'il n'était pas possible de prévoir au moment de son élaboration.

Après approbation par la CLDR, ce rapport doit être approuvé par le Conseil communal et transmis à l'Administration pour le 31 mars au plus tard. Il constituera donc l'ordre du jour d'une des premières réunions organisées en 2022.

Les priorités de la CLDR

A l'intention des nouveaux membres, et pour rafraîchir la mémoire des anciens, Marc récapitule quelles étaient les priorités de la CLDR lors de la priorisation des projets, et comment la place de ces derniers a évolué au fil de la construction du PCDR.

La *Sécurisation des villages* était le projet plébiscité par la CLDR, répondant également aux préoccupations du Collège. Pour être mis en œuvre, ce projet devrait faire l'objet d'une réflexion globale sur l'ensemble du territoire. La Commune a donc décidé de se doter d'un PCM, plan communal de mobilité qui a été approuvé en juin 2021, un an environ après l'approbation du PCDR. C'est la raison pour laquelle se retrouve en lot 2 la fiche « Mise en œuvre des projets du PCM ».

Ce PCM poursuit le triple objectif de « sécuriser les traversées de village, faciliter l'accès aux équipements collectifs et de favoriser la mobilité douce » et est assorti d'un plan d'actions. Il est consultable sur le site communal : http://www.heron.be/uploads/7/9/0/3/79032842/pcm-heron_rapport-phase-iii_rapport_final_pour_approbation.pdf

Création d'une maison de village à Waret-l'Évêque

Ce projet constitue le premier projet du PCDR et la CLDR a voté sa mise en œuvre comme première demande de convention lors de son approbation. Pour rappel, il s'agissait de rénover l'ancien presbytère et de lui adjoindre une salle permettant d'accueillir les activités socio-culturelles du village.

Sa réalisation avait été estimée à 800.000€.

Si tous s'entendaient sur les objectifs et fonctionnalités attendues par ce projet, sa localisation a fait longuement débat (entre autres lors de deux consultations assez animées) sans réellement faire l'unanimité.

Geneviève NEERINCK présente des actualités obligeant à envisager le projet sous un nouveau jour.

La population scolaire ne cesse de croître d'année en année, et malgré les investissements consentis dernièrement, l'implantation de Waret-l'Évêque ne permet plus de répondre aux besoins.

La Fédération Wallonie Bruxelles (FWBi) a été approchée pour financer une nouvelle extension. L'état des bâtiments a toutefois été jugé insuffisant pour y consentir des investissements. La FWBi recommande plutôt la construction d'une nouvelle implantation, qu'elle pourra ainsi partiellement financer, de même que les aménagements extérieurs (stationnement, végétation...).

Dans cette optique, la Commune a acquis une parcelle de 60 ares entre la rue de la Fontaine et la rue Guillette, en vue d'y implanter un nouveau bâtiment. Cette parcelle, cadastrée 188L, est visualisable via le lien suivant : <https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D1EDA55AF504371BE053D5AFA49D5D01>

Située en milieu d'îlot, cette implantation fait l'objet de contraintes urbanistiques liées aux prescriptions du lotissement doit être approuvée par la fonctionnaire déléguée avec laquelle une rencontre est programmée en décembre. En cas de refus, une construction dans l'actuelle cour de récréation est également envisageable, bien que ce ne soit pas l'option préconisée.

Toujours est-il que le bâtiment actuel pourrait dans ce cas être affecté au secteur associatif et culturel. Il pourrait donc accueillir la Maison des Jeunes, l'accueil extra-scolaire et toutes les fonctionnalités imaginées pour la Maison rurale.

Le presbytère a quant à lui été déclaré insalubre et est actuellement inoccupé. Aucune décision n'a été prise à son sujet.

L'abandon du projet de Maison rurale à cet endroit aura également un impact sur le projet d'aménagement du cœur historique qui avait été imaginé comme un dialogue entre l'église et la maison rurale. Il sera donc nécessaire de redéfinir les enjeux et objectifs lors de l'activation de ce projet.

Réaction des participants :

- De manière générale, la proposition est jugée satisfaisante, et cette nouvelle localisation semble plus pertinente que celle imaginée dans la fiche.
- Les nuisances pour le voisinage devront cependant être réduites au maximum. Cela pourra passer par l'installation d'un sas, d'un limiteur de décibels et autres travaux d'isolation...
- Dans la fiche-projet, il était prévu de travailler sur une charte d'utilisation et sur le type d'événements qui y seraient autorisés et à quelle fréquence. Il faudra maintenir cette possibilité dans cette nouvelle implantation.
- Si la nouvelle école doit être construite dans la cour, le comité de village ne disposera plus d'espace suffisant pour y organiser ses événements. La parcelle 188L est trop éloignée des cuisines et sanitaires, et ne dispose ni d'arrivée d'eau ou d'électricité.
- Il serait intéressant de vérifier s'il est possible de réhabiliter d'anciens sentiers permettant de rejoindre à pied la nouvelle implantation. *Le sentier N°38 a partiellement été déclassé. Seule la partie rejoignant la Chée de Wavre pourrait être réhabilitée, si ce tracé présente un réel intérêt.*

Les participants s'inquiètent toutefois des délais que nécessitera la construction de cette nouvelle école. Marc indique que même en activant le projet original avec le Développement rural, il faudrait probablement attendre au minimum 3 ans avant de voir le début des travaux.

Les choses seront plus claires après la rencontre avec la fonctionnaire déléguée. Les membres seront tenus au courant en début d'année prochaine. Il leur est d'ores et déjà proposé d'indiquer le projet comme *en attente* dans le rapport annuel. En fonction de l'avancement du dossier, on avisera s'il doit être activé ou si sa réalisation dans le cadre du DR est encore pertinent.

Mise en œuvre des recommandations du PCM

Lidvine WEBER présente deux fiches actions du PCM qui pourraient faire l'objet d'une demande de convention et bénéficier de financements du Développement Rural.

Pour résoudre les problèmes de circulation et de stationnement autour des **écoles de Surlemez**, faciliter les modes doux et offrir un espace récréatif à l'école St-François, le bureau d'étude en charge du PCM a présenté une première esquisse d'aménagement dont le montant est estimé à 240.000€. Un bureau d'étude sera prochainement désigné pour affiner cette première réflexion et réaliser une étude de faisabilité qui sera validée par un comité de suivi.

La **rue Jottée** pourrait être dotée d'une **piste cyclable en site propre**, depuis le quartier de Marsinne jusqu'à la rue du Vieux Moulin. Cette piste serait prolongée jusqu'à Héron dans un second temps. L'assiette publique est en général suffisamment large pour ne pas devoir procéder à des expropriations. Seuls quelques tronçons devront faire l'objet d'acquisitions, comme il est possible de le visualiser sur cette carte : <https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D1EE1E6D14ABB25DE053D5AFA49D4BE0>

Si l'on actualise la fiche-projet en deux parties on pourrait espérer un financement du Développement rural de 60% avec un plafond de 500.000€ pour Surlemez et de 80% avec un plafond de 850.000€ pour la rue Jottée, soit un maximum de 980.000€ de subsides.

Réactions des participants

- Concernant la rue Jottée, le pont de l'autoroute constituera toujours un goulot d'étranglement.
 - o Effectivement, ce sera le rôle du bureau d'étude de faire des propositions d'aménagement.
- Comment peut-on être aussi catégorique sur les subsides du Développement Rural ?
 - o Depuis septembre 2021, une nouvelle circulaire ministérielle définit les types de projets éligibles et les montants maximum qui peuvent leur être attribués. Ce document peut être consulté sur le portail de l'agriculture wallonne : <https://agriculture.wallonie.be/principe>
 - o Le tableau ci-dessous en résume les principales catégories :

Article 2 : Les taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

Aménagement de la place Fayat et de ses accès

Pour rappel, ce projet était déjà repris dans le 1^{er} PCDR mais n'avait pu être réalisé pour raisons techniques. Le Collège avait proposé qu'il soit intégré au Lot1.

La volonté de la CLDR était de préserver et de valoriser l'aspect « naturel du lieu » ainsi que de créer un cheminement permettant de rejoindre le site du Moulin de Ferrières en longeant le tracé de l'ancien bief.

Le projet était estimé à 864.000€ environ, dont une bonne partie pourrait être financée par les espaces verts (350.000€). La nouvelle circulaire n'a donc pas beaucoup d'influence sur la partie financée par le Développement rural estimée à environ quelques 200.000€.

M. Cellier, de l'Atelier Paysage a intégré les réflexions et souhaits de la CLDR dans son Masterplan dont la partie concernant la place est présentée en séance.

Les participants apprécient que ce Masterplan aborde la découverte du village de Lavoisier dans sa globalité à travers les différentes boucles de balades proposées.

Réaction des participants

- Cela fait beaucoup de projets à mener en peu de temps
 - o *Le Rapport annuel informe des intentions de la CLDR des projets à mener dans les 3 années à venir. Rien n'oblige, et rien n'interdit, de mener plusieurs projets de front. C'est à la Commune d'évaluer, en fonction de ses moyens financiers, techniques et humains, les projets qu'elle estime pouvoir gérer de front.*

Création d'un espace jeunes à Couthuin

Le PCDR prévoyait la création d'un espace jeunes dans un des villages au nord de l'autoroute. Cette fiche-projet avait été rédigée sur base de la consultation du public cible (MJ, mouvements de jeunesse, interviews lors du salon jeunes actifs...)

Entretemps, la Commune a décidé de la réalisation d'un parc récréatif et sportif aux alentours du Héromnisports, dont les travaux débiteront au printemps 2022. Ce parc répond aux besoins exprimés par les jeunes et rend superflue la mise en œuvre de cette fiche-projet.

Suite à la dissolution de l'asbl Plein Vent, la Commune a pu faire l'acquisition du terrain situé à l'arrière de la salle polyvalente, ainsi que d'un terrain adjacent, avec l'idée d'y créer un pôle jeunesse. Outre le nécessaire agrandissement du parking, on y retrouvera de possibles constructions qui pourraient par exemple accueillir l'antenne de la maison des jeunes (les infrastructures actuelles sont devenues insalubres), une zone de loisir comprenant des jeux, un skate park... Dans l'extension de la zone de loisir, le Collège imagine l'installation d'un pumptrack (<https://www.pumptrack.fr/>) avec un circuit spécifique pour les enfants, et un second à destination des ados et jeunes adultes.

L'apport du Développement rural est plus difficile à évaluer, les propositions d'aménagement relevant plutôt des compétences de la FWBi (jeunesse, enfance) ou d'Infrasport.

4. Prochains rendez-vous

Si les conditions le permettent une première réunion du GT mobilité sera organisée dans le courant du mois de décembre ; elle sera consacrée à la réflexion sur un possible tracé pour la future piste cyclo-piétonne le long de la chaussée de Wavre.

La réunion du GT Nature est prévue le dimanche 16 janvier à 09h30 au moulin de Ferrières. Une convocation sera envoyée en début d'année.

La première réunion plénière, probablement fin janvier, sera consacrée au rapport annuel.

La soirée se termine vers 22h15.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
